



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE N° 19/2022

Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

VU la demande formulée par le 44^{ème} Régiment de Transmission de MUTZIG ;

ARRETE

Art. 1 : Pour le changement de commandement de la 6^{ème} compagnie du 44^{ème} Régiment de Transmission de MUTZIG, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après,

Art. 2 : La circulation des véhicules sera interdite **le jeudi 9 juin 2022 de 9 heures à 12 heures** Rue du Vignoble. Cette rue reste cependant ouverte à la desserte locale d'urgence.

Art. 3 : Le stationnement des véhicules **sera interdit de part et d'autre de la chaussée** : rue du Vignoble et rue de Molsheim (du n° 14 au 34).

Art. 3 : La commune de Traenheim, mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Art. 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la manifestation,

Art. 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

Art. 7 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune,

Art. 8 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

Art. 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Capitaine de la 6^{ème} compagnie du 44^{ème} Régiment de Transmission de MUTZIG.

Arrêté certifié exécutoire



Fait à Traenheim le 2 juin 2022

Le Maire,
Gérard STROHMENGER